

Échos de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉCHOS DE LA PRESSE

De l'*Education chrétienne* :

La réforme de l'orthographe dont on ne s'occupait plus depuis quelque temps vient de réapparaître avec un intérêt plus immédiat. On sait qu'après de nombreuses discussions et controverses, une commission avait été nommée par le ministre de l'instruction publique dans le but de résumer les travaux et les vœux des assemblées précédemment consultées et de préparer un arrêté définitif.

Cette commission avait chargé M. Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à la Sorbonne, de rédiger un rapport, et ce rapport vient d'être présenté au ministre. Ce sont ses conclusions qui vraisemblablement seront adoptées par l'arrêté ministériel et fixeront les nouvelles simplifications enseignées dans les écoles primaires et dans les lycées.

Des longues discussions historiques, archéologiques et phonétiques auxquelles se livre M. Brunot dans son travail, il importe de dégager les quatre principes suivants, qui servent de règles aux modifications adoptées :

1^o Principe de prononciation. — Il n'est rien innové contre la prononciation. Aucune réforme, quelle qu'elle soit, qui contrarie-rait la prononciation usuelle d'un mot, ne sera appliquée à ce mot. M. Brunot ajoute que la prononciation est établie d'après le « Dictionnaire général » de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. On remarquera, ironique rencontre, que sur ces trois noms d'auteurs, le premier est Allemand et un autre Anglais.

2^o Principe de dérivation. — On conformera partout les dérivés aux simples, à moins que le dérivé n'ait une orthographe moins compliquée. Ainsi on écrira imbécile et imbécilité, pois et empois. Cette réforme fera disparaître un grand nombre de doubles lettres.

3^o Principe d'analogie. — On adoptera autant que possible une orthographe unique dans les mots analogues ; ainsi on écrira baril et barrique, consonance et résonance.

4^o Principe de francisation. — On francisera les mots usuels venus du grec. Les lettres grecques disparaissent. L'« h » grecque initiale reste facultative.

En application de ces quatre règles fondamentales, on établira un répertoire des mots français dans l'orthographe nouvelle. Cette nomenclature sera annexée à l'arrêté ministériel qui en prescrira l'application dans les établissements d'enseignement.

L'orthographe ancienne sera cependant tolérée aux examens jusqu'à ce que la nouvelle génération à qui l'on enseigne soit en âge de s'y présenter.



Méthode raisonnée de grammaire théorique et pratique

(Suite.)

La grammaire au cours moyen.

La partie fondamentale à étudier est la conjugaison des verbes. Il serait facile de démontrer, en effet, que le verbe a des rapports plus ou moins directs avec toutes les autres parties du discours, de sorte que, son étude doit être poursuivie parallèlement à celle des autres éléments de la grammaire, à mesure que le besoin s'en fait sentir. Mais avant tout, il faut que l'élève sache sûrement distinguer le verbe du nom ou du qualificatif. Que de fois ne constatons-nous pas que l'élève s'exerce depuis longtemps dans la conjugaison, sans savoir même ce qu'exprime le verbe, ni comment il se différencie de tout autre mot.

Dans cette étude, comme et plus encore qu'en tout autre, il faut à tout prix éviter l'abstraction, si l'on veut obtenir un travail intelligent et fructueux de la part de l'enfant. Que dire de la coutume, heureusement *surannée*, de faire réciter ou écrire machinalement des collections de verbes, à tous leurs temps ? L'élève a son modèle devant les yeux ; il l'imité tant bien que mal, et, à force de répétitions aussi routinières que fastidieuses, il parvient à savoir débiter, à la manière des perroquets, sa ritournelle incomprise. Heureusement, ce triste procédé n'est plus guère de mise dans nos écoles.

Non, il importe de faire connaître et étudier le verbe à la place qu'il occupe naturellement, c'est-à-dire dans de courtes propositions.

Il s'agit d'abord de faire bien saisir le sens des principaux temps. Très souvent, même dans ses petites rédactions, l'enfant se sert indistinctement d'un temps présent, passé ou futur. Ainsi, au moyen d'exemples bien déterminés, comme :

1. Maintenant, j'étudie la grammaire ;
2. Hier, Charles accompagnait son père ;
3. L'année prochaine, je monterai sur la colline. Ayons soin de faire bien distinguer ces trois cas principaux de temps. Nous en ferons dériver l'usage du présent, de l'imparfait, du futur. Puis, viendront successivement, graduellement, les autres temps relatifs à chaque cas. Nécessairement, il faudra faire entrevoir